



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

SIEGE SOCIAL : 23, RUE MATHIS, 75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération des Centres Sociaux de Paris tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le bilan soumis à votre approbation, dont le total s'élève à 201 862 €, présente un résultat bénéficiaire de 356 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1er alinéa, du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler sur les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

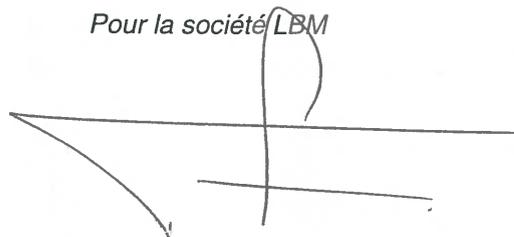
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 17/03/2013

Pour la société LBM

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'A' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle.

Thibault FAURE

Commissaire aux Comptes Associé

ETATS DE SYNTHESE 2013

***Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris***

**FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
DE PARIS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2013	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Autres	2 790	2 790	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	52 393	41 827	10 565	15 737
Installations techniques, mat. et out. industriels				
Autres	22 380	21 873	507	103
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	16		16	16
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	673		673	635
ACTIF IMMOBILISE	78 251	66 490	11 761	16 491
Stocks				
Matières premières et autres appro.				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	23 615	0	23 615	49 970
Autres	32 706		32 706	29 890
Valeurs mobilières de placement	61 605		61 605	61 690
Disponibilités	71 205		71 205	25 680
Charges constatées d'avance	969		969	
ACTIF CIRCULANT	190 101	0	190 101	167 170
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	268 352	66 490	201 862	183 661

BILAN PASSIF	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 428	36 948
Résultat de l'exercice	356	-18 520
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 538	12 456
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS :	27 322	30 884
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 594	13 464
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDES	17 594	13 464
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 475	28 407
Dettes fiscales et sociales	75 086	64 684
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	55 386	44 061
Produits constatés d'avance	0	2 160
DETTES	156 946	139 312
Écart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	201 862	183 661

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE PARIS

Compte de résultat du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

	du 01/01/13 au 31/12/13	du 01/01/12 au 31/12/12
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	74 814	64 129
Prestations	5 558	0
Subventions d'exploitation	374 932	323 138
Autres produits (hors cotisations)	15 080	9 050
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	5 359	7 346
TOTAL I	475 742	403 662
Charges d'exploitation		
Achats	6 661	5 630
Autres achats et charges externes	134 633	142 605
Impôts, taxes et versements assimilés	17 761	13 886
Salaires et traitements	185 901	164 866
Charges sociales	86 113	69 692
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 432	5 874
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	4 130	2 530
Autres charges	39 554	31 942
TOTAL II	480 185	437 024
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 443	-33 361
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	919	1 259
Autres intérêts et produits assimilés	0	5
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	919	1 263
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	919	1 263
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-3 524	-32 098
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	4 927	13 578
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL VII	4 927	13 578
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	1 047	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	1 047	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 880	13 578
Impôts sur les sociétés		
TOTAL DES PRODUITS	481 588	418 504
TOTAL DES CHARGES	481 232	437 024
SOLDE INTERMEDIAIRE	356	-18 520
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFCIT	356	-18 520
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total charges		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2013

***Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris***

**Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels
de Paris**

Association Loi 1901

Siret : 39100034600042

Siège social :

23 rue Mathis

75019 PARIS

L'association Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013 par les données suivantes :

Total du Bilan : 201 862 €

Produits d'exploitation :475 742 €

Excédent : 356 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris

Le sommaire est le suivant :

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	9
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	13
3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements	13
3.2. Créances	13
3.3. Trésorerie	14
3.4. Fonds associatifs.....	14
3.5. Engagements pris en matière de retraite.....	15
3.6. Dettes	15
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	15
4.1. Subventions d'exploitation.....	15
4.2. Spécificités associatives.....	16
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	16
5.1. Effectif	16
5.2. Droit individuel à la formation (DIF).....	16

1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements de l'exercice

- La Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels a eu son Congrès en 2013. La Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris a participé à ce Congrès.
- La Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris s'est engagée avec le laboratoire expérimental de l'université Paris 13 sur une recherche action de deux ans autour du « Pouvoir d'agir des habitants ».
- Organisation du premier forum de la jeunesse le 30/05/2013.

Evènement postérieur à la clôture ayant un impact sur l'exercice

Le délégué départemental de la Fédération part à la retraite au 1^{er} août 2014. La provision pour indemnités de départ en retraite a été mise à jour en fonction de cet élément. (cf §3.5).

2. Règles et méthodes comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés sur la base des dispositions du « plan comptable Associations, Fondations » conforme à l'arrêté interministériel portant homologation des règlements 99-01 et 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- du principe de prudence,
- de la continuité d'exploitation,
- de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- de l'indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations :

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06). Une analyse des immobilisations a été effectuée. Il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitement n'est pratiqué.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts d'emprunts spécifiques à l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation des actifs :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Les durées retenues sont :

- Logiciels : 1 an
- Aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Matériel d'activité : 4 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celles relatives aux amortissements des biens qu'elles financent.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-

recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Droit individuel à la formation (DIF) :

Les engagements employeurs en matière de DIF figurent en engagement hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Dérogations à une prescription comptable :

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Autres informations sur les règles comptables :

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

3 Compléments d'informations relatives au bilan

3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissements, mises au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2013	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	2 790	0	0	2 790
Logiciels	2 790			2 790
Immobilisations corporelles	74 108	665	0	74 773
Agencements des constructions	52 393			52 393
Matériel de bureau et informatique	18 786	665		19 451
Matériel d'activité	2 929			2 929
	0			0
Immobilisations financières	651	38	0	689
Parts	16			16
Dépôts	635	38		673
TOTAL GENERAL	77 549	702	0	78 251

(*)

(*) Détail des acquisitions :

Dépôts : il s'agit de la révision de la valeur du dépôt de garantie des locaux

Amortissements	au 01/01/2013	Dotations	Reprises	au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	2 790	0	0	2 790
Logiciels	2 790			2 790
Immobilisations corporelles	58 268	5 432	0	63 700
Agencements des constructions	36 655	5 172		41 827
Matériel de bureau et informatique	18 684	260		18 944
Matériel d'activité	2 929			2 929
TOTAL GENERAL	61 058	5 432	0	66 490

3.2. Créances

Toutes les créances sont d'échéance inférieure à un an.

Parmi les **autres créances**, figure un solde de Subvention CAF à recevoir pour 26 004 €uros.

3.3. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont constitués :

- Des placements sur livret pour 61 605 €uros
- Du solde comptable débiteur de la banque pour 71 111 €uros
- De la caisse pour 94 €uros

3.4. Fonds associatifs

	Au 01/01/2013	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Au 31/12/2013
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 948	-18 520	—	18 428
Résultat de l'exercice	-18 520	18 520	12 429	12 429
Fonds propres	18 428	0	12 429	30 857

Subvention d'investissement	Brut	Amortissement	Net
Subvention versée sur travaux locaux	39 181	30 643	8 538
Situation nette	39 181	30 643	8 538

Amortissement des subventions d'investissement	Amortissement début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissement fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Subvention versée sur travaux locaux	26 725	3 918		30 643
Total	26 725	3 918	0	30 643

3.5. Engagements pris en matière de retraite

Le montant des provisions pris en matière de retraite s'élève à 17 594 € au 31 décembre 2013.

Le calcul est réalisé selon les hypothèses suivantes:

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans.
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

A signaler le départ prévu le 1^{er} août 2014 du délégué départemental à l'âge de 60 ans. Les calculs ont été effectués en tenant compte de cette information pour ce salarié.

3.6. Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

4. Compléments d'informations relatives au compte de résultat

4.1. Subventions d'exploitation

Libellés	2013	2012	Evolution
Paris Dep. Conv obj	105 000	105 000	+0,0%
CAF de Paris	86 681	85 324	+1,6%
CRIF RA-PICRI	48 504		
DPVI Intégration	40 000	40 000	+0,0%
Subvention Etat DRDJS	13 300	13 500	-1,5%
CFCS IDF	12 679	14 300	-11,3%
Fosfora	12 363	8 633	+43,2%
DPVI culture	12 000	12 000	+0,0%
Service civique	10 990	2 600	+322,7%
Subvention Fongep	10 738	10 738	+0,0%
Subvention DRJCS	9 517	9 702	-1,9%
Fondation de France	6 000		
Subvention DDCS	5 000	3 000	+66,7%
Paris CES famille	1 080	4 920	-78,0%
DASCO	1 080	4 920	-78,0%
Dases		8 500	
Total	374 932	323 137	+16,0%

4.2. Spécificités associatives

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquelles des personnes physiques ou morales apportant à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées.

En dehors de ces dons en nature, l'association ne bénéficie pas de :

- La mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations
- La mise à disposition de personnes

5. Informations complémentaires

5.1. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 5 personnes.

5.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Tout salarié à temps complet de l'Association disposant d'une ancienneté d'au moins un an, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de vingt heures. Le salarié en CDI à temps complet acquiert donc 20 heures de DIF, qu'il peut cumuler jusqu'à 120 heures.

- Nombre de salariés : 5
- Nombre d'heures DIF acquises : 334
- Nombre d'heures de DIF non utilisées : 334